068-226800019-20080606-2008 7 1 6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/06/2008

Publication: 13/06/2008

Pour le Président du Conseil Général

par délégation, Chantal MEYER

Directeur de la Coordination et du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-1-6 Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin R

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Parrainage d'un concert au 20ème Festival International de Musique de Colmar par le Conseil Général - Acquisition de billets

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente.

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- -DECIDE l'acquisition pour un montant de 2 500 € de 62 billets d'entrée au concert du 13 juillet parrainé par le Conseil Général, à 21 heures, dans le cadre du Festival International de Musique de Colmar.
- -DECIDE de les offrir aux lauréats du concours organisé, à l'occasion de cette manifestation culturelle, via le magazine d'information départemental « Haut-Rhin Magazine » à raison de deux billets par canton.
- -PREVOIT un crédit de 2500 €, à cet effet, sur le chapitre 67- nature 6713 « Charges exceptionnelles -Dots et prix » fonction 311- enveloppe 86 329, financé par un prélèvement d'un montant identique sur le chapitre 011- nature 6232 « Fêtes et cérémonies » fonction 021 -enveloppe 517.
- -DECIDE de la régularisation budgétaire et comptable de ce virement à l'occasion du vote de la Décision Budgétaire Modificative n°1.

Adopté voix contre abstentions

Charles BUTTNER